

Région du Sud-Ouest,
Service du Matériel et de la Traction

303 LM 11/6
(1940-1944)

Dossier n° VII 290 bis

Arrestations d'agents

Ussel le 28 mars 1940

Babillet René

BUREAU
EXP
- 8 AVR 1940

MATERNITE
3.4.40
H 583
BUREAU DE PERSONNEL

Monsieur le chef de dépôt
J'autorise mon fils René à prendre part à votre concours du 29 avril 1940, en vue de son admission comme apprenti. Il est né le 4 avril 1925, a reçu son certificat d'études le 14 juin 1938, et a fait un an d'école Supérieure.

Très respectueusement et devant
Babillet conducteur à Ussel

Convoqué le 2.4.40.
Centre de Ussel

Babillet

MRB

Original chez M^e Gestault - gml 5.4
Juvisy le 3 avril 1943

AJ.A

Monsieur SUARD
Inspecteur Principal
Division du Service Général, Paris

Affaire CHABROL

(Suite à nos lettres des 11 et 13.2.43)

Par lettres susvisées, nous vous avons mis au courant de l'arrestation de l'ouvrier soudeur CHABROL Gaston, par les autorités françaises le 19.1.43 sans pouvoir toutefois vous en préciser le motif et le lieu de détention.

Mme CHABROL venant de recevoir enfin une courte lettre de son mari, nous fait connaître qu'il se trouve détenu au camp 10873 Front Stalag 122 à Compiègne.

Cette lettre n'apporte à Mme CHABROL aucun éclaircissement quant au motif de l'arrestation.

L'Inspecteur
Chef de l'entretien
signé : POVTIN

Transmis à M.le Chef des Services Administratifs
Paris, le 6 avril 1943
LE CHEF DU SERVICE
DU MATÉRIEL ET DE LA TRACTION

Signé Cardon

Copie pour PAB

(1941)

Interrogatoire d'agents
par les autorités Allemandes

Interrogatoire par les gendarmes
allemands de quelques agents
de l'Entrekoy d'Orléans le 19.10.41
(suite à un vol de pain dans un wagon
de ravitaillement)

Affaire sans suite

Orléans, le 18-1-42

VII 290 400
MATERIEL
17 JAN 1942

Vergent

Monsieur le Chef d'Entretien
à Orléans

Renseignements demandés par le Service Général
(Personnel), le 7 courant. (Ma transmission du 9-1-42)

Par note du 7 courant le Service Général, (Personnel)
a demandé de le renseigner ^{par retour du courrier} sur les faits nouveaux qui
seraient survenus à la suite de l'interrogation par les
gendarmes allemands le 19-10-41, de quelques agents de
l'Entretien d'Orléans. (rapport de M. Ducos du 20-10-41 -)

Je n'ai pas reçu vos renseignements; je vous prie
de me les faire parvenir d'urgence, ou de m'indiquer
ce qui en retarde l'envoi.

Ingénieur Chef d'Arrondissement
du Matériel et de la Traction

ZD

*Examiné
à M. le Chef des Services M.B.
Division du Service Général
Suite à sa lettre du 9-1-42
complètement à mon envoi le 13-1-42
Orléans le 16-1-42.*

Réponse
Monsieur l'Ingénieur C.A.M.T. à Orléans
du Matériel et de la Traction

Je vous prie de nous adresser en temps
utile et libellé comme suit: aucun fait nouveau
n'est survenu, depuis l'interrogation des agents de votre
entretien, par les gendarmes allemands

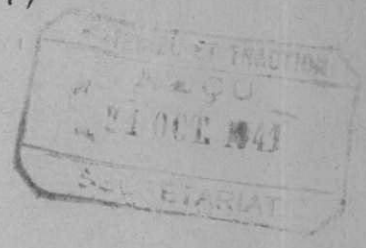
Orléans, le 16-1-42

Le Chef de l'Entretien

R. P. Vergent
C. M. T.

VII 24/10/41 22.10

Orléans le 20/10/41



P
E

Objet

Interrogation par les
gendarmes allemands
de quelques agents
de l'État-major d'Orléans
le 19/10/41

5 pièces jointes

Monsieur L'ICHAAT
à Orléans

Le 18/10/1941 vers 11 h du matin
des gendarmes allemands qui avaient convoqué
un train de ravitaillement en pain à la
suite de vols commis, ont saisi deux
agents cyclotouristes en train de distribuer des
boules de pain dans un wagon avant
intentionnellement par eux-mêmes et devant
de pièces. D'autres agents se trouvant en face,
les gendarmes ont tiré quelques coups de revolver.
Cinq agents de l'État-major (l'équipe de
nettoyage la nuit) qui se trouvaient par
leur suite dans la région ont été
interrogés - Ci-jointes les renseignements

fournis - Je vous prie de vouloir bien en faire
le dossier et de m'en tenir au courant
Tous les renseignements sont allemands.

5 ZD
Transmis à M. le Chef du Service M. & C.
Direction du Service Général (Personnel)
Subdivisions des Vitures et Wagon.
Mes agents ne sont pas en cause et des toutefois
à M. Charrier, Chef adjoint de mes services à Orléans
de tout fait nouveaux les concernant.
ORLEANS. le 20.10.41.9
L'Ingénieur Chef d'Arrondissement
du Matériel et de la Traction

[Signature]

à servir
affaires affaiblies
le 7.1.42

DUCOS Inspecteur D^{re} ORLEANS
[Signature]

S. N. C. F.

RÉGION DU SUD-OUEST

Matériel et Traction

Demande de Renseignements

VII 2906

L'Inspecteur Divisionnaire Traction

à M.^r Drouault Abeurij s/ Chef de brigade de manoeuvres
à l'Entretien d'Orléans

No de Nre 12.554

Marché 121 - Imp. A. Fourgeau - 40/E 19856 - 9-40

DEMANDES

RÉPONSES

Dans la nuit du 17 au 18. 10.41 vous étiez de service de 20 heures à 4 heures 15 comme s/ Chef de brigade de manoeuvres au nettoyage des trains voyageurs.

Vers 1 heure alors que votre équipe venait de nettoyer la rame du train PD3 arrivé à 19 h.39 et repartant comme train PD3 à 6 heures 18, située sur la voie B, vous avez été arrêté par des gendarmes allemands en uniforme qui vous ont interrogé au sujet d'un vol de pain commis par des agents de la gare dans un wagon de ravitaillement.

Je vous prie de fournir si contre tout les renseignements que vous possédez sur cet incident

Orléans, le 18 Octobre 1941

L'Inspecteur Divisionnaire

[Signature]

Etant de service pour le nettoyage des voitures de 20^h à 4^h15 vers 1^h j'ai entendu une fusillade vers la voie H et à ce moment j'étais voie B avec mes quatre manoeuvres terminant le nettoyage du train P.O.S.

Quittés avant terminés le 1^{er} le balayage nous dirigames vers la bouillotte pour chercher le nécessaire pour le lavage de ce train.

Arrivé vers la voie H côté gare nous avons été arrêté par un gendarme allemand et nous fait signe de le suivre et nous a dirigé sur la voie Y arrêté vers la machine de la rame il nous arrêta devant un wagon dont la porte était ouverte et deux boules de pain à terre, à ce moment nous remarquons deux lanternes servant au service exploitations cachés dans un potau près de ce wagon ces lanternes ont servit par la suite à nous relâcher.

Le matin nous avons subit de nouveau un interrogatoire par les gendarmes allemands et je leur ai dit qu'à aucun moment moi et mes quatre manoeuvres nous avons circulés à côté de train

Le SCBM
Drouault

VII 2906

S. N. C. F.

RÉGION DU SUD-OUEST

Demande de Renseignements

Matériel et Traction

L'Inspecteur Divisionnaire Traction

à M.^r Guittet Maurice, manoeuvre à l'Entretien d'Orléans

N° de N^{re} 12.554

Marché 121 - Imp. A. Fourgeau - 40/E 19856 - 9-40

DEMANDES

RÉPONSES

Dans la nuit du 17 au 18. 10. h. vous étiez de service de 20 heures à 4 heures 15. comme manoeuvre au nettoyage des rames voyageurs.

Vers 1 heure alors que vous veniez de nettoyer la rame du train P03 arrivée à 19 heures 39 et repartant comme train P02 à 6 heures 18, située sur la voie B.

Vous avez été arrêté par des gendarmes allemands en uniforme qui vous ont interrogé au sujet d'un vol de pain commis par des agents de la gare dans un wagon de ravitaillement.

Je vous prie de fournir ci-contre tous les renseignements que vous possédez sur cet incident.

Orléans, le 18 Octobre 1941

Étant de service vers 1^h00 au nettoyage de la rame P03 voie B. l'enfant termine le balayage le lendemain, je me suis dirigé furtif le sous-chef de brigade de manoeuvre vers la baïonnette pour chercher le nécessaire pour le lavage de ce train. Arrivé vers la voie H. c'est dans nous avons été arrêté par un gendarme allemand et nous fait signe de se tenir et nous la dirige sur cette voie.

Arrivé vers la moitié de la rame il nous arrête devant un wagon dans la porte était ouverte. A ce moment nous remarquons deux hommes, servant au service expédition, cachés derrière un plateau sur de ce wagon, ces lanternes ont été prises par la suite à nous relâché.

Ce matin nous avons subi de nouveau un interrogatoire par les gendarmes allemands et je leur ai dit qu'à aucun moment nous n'avons circulé à côté de ce train.

Guittet Maurice

L'Inspecteur Divisionnaire

[Signature]

VII 290 bis

S. N. C. F.

RÉGION DU SUD-OUEST

Matériel et Traction

Demande de Renseignements

L'Inspecteur Divisionnaire Traction

à M.^r Girard César manoeuvre auxiliaire à l'Entretien d'Orléans

N° de Nre 12.554

Marché 121 - Imp. A. Fourgeau 40/E 19656 - 9-40

DEMANDES	RÉPONSES
<p>Dans la nuit du 17 au 18.10.41 vous étiez de service de 20 heures à 4 heures 15 comme manoeuvre auxiliaire au nettoyage des rames voyageurs.</p> <p>Vers 1 heure alors que vous veniez de nettoyer la rame du train PD3 arrivé à 19 heures 39 et repartant comme train PD2 à 6 heures 15, situé sur la voie B,</p> <p>Vous avez été arrêté par des gendarmes Allemands en uniforme qui vous ont interpellé au sujet d'un vol de pain commis par des agents de la gare dans un wagon de travaillement</p> <p>Je vous prie de fournir ci-jointe tous les renseignements que vous possédez sur cet incident</p>	<p>Vers 1 heure du matin étant occupé au nettoyage de la rame PD 3 sur la voie B lors de la fusillade n'ayant pas terminé le balayage par continuer mon travail je n'ai pas été arrêté par les gendarmes Allemands ce n'est que sur l'ordre du sous chef de gare Rivolin que je me suis présenté ce matin à l'interrogatoire des gendarmes allemands.</p>
<p>Orléans, le 18 Octobre 1941</p>	
<p>L'Inspecteur Divisionnaire</p>	<p>César Girard</p>
<p><i>[Signature]</i></p>	

Demande de Renseignements

RÉGION DU SUD-OUEST

MATÉRIEL ET TRACTION

L'Inspecteur Divisionnaire Traction

à Monsieur Boisbrun Emile, Ouvrier monteur,
détaché du dépôt d'Orléans

N° de N° 12.554.

6.000 ex. in-4° carré bulle 72 gr. — Paul Gruot, Paris (15076-10-38)

DEMANDES

RÉPONSES

Dans la nuit du 17 au 18. 10. 41 vous étiez de service de 20 heures à 4 heures 15 comme manoeuvre au nettoyage des rames voyageurs.

Vers 1 heure alors que vous veniez de nettoyer la rame du train PD3 arrivée à 19 heures 39 et repartant comme train PD2 à 6 heures 18, située sur la voie B, vous avez été arrêté par des gendarmes allemands en uniforme qui voulaient interroger au sujet d'un vol de pain commis par des agents de la gare dans un wagon de ravitaillement.

Je vous prie de fournir ci-jointe tous les renseignements que vous possédez sur cet incident.

Orléans le 18 Octobre 1941

L'Inspecteur Divisionnaire

Vers 1 heure du matin
étant occupé au nettoyage
de la rame PD3 sur voie B
lors de la fusillade n'ayant
pas terminé le nettoyage
j'ai continué mon travail.

Je n'ai pas été arrêté par
les gendarmes allemands.
Ce n'est que sur l'ordre
du sous-chef de gare M. Biron
que je me suis présenté ce
matin à l'interrogatoire
des gendarmes allemands.

Boisbrun Emile

VII 290 bis

S. N. C. F.

RÉGION DU SUD-OUEST

Matériel et Traction

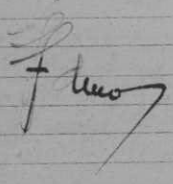
Demande de Renseignements

L'Inspecteur Divisionnaire Traction

à Monsieur Carreau Gaston manoeuvre à l'Entretien d'Orléans

N° de Nre 12.554

Marché 121 - imp. A. Fourgeau 40/E 19656 - 9-40

DEMANDES	RÉPONSES
<p>Dans la nuit du 17 au 18. 10.41 vous étiez de service de 20 heures à 4 heures 15 comme manoeuvre au nettoyage des rames voyageurs.</p>	<p>Vers 1 heure étant occupé au nettoyage de la rame P.O. 3 sur voie B lors de</p>
<p>Vers 1 heure alors que vous veniez de quitter la rame du train PO3 arrivé à 19 heures 39 et repartant comme train PO2 à 6 heures 18, situé sur la voie B, vous avez été arrêté par des gendarmes allemands en uniforme qui vous ont interrogé au sujet d'un vol de pain commis par des agents de la gare dans un wagon de ravitaillement.</p>	<p>la fusillade n'ayant pas terminé le balayage j'ai continué mon travail</p>
<p>Je vous prie de fournir, ci-contre tous les renseignements que vous possédez sur cet incident</p>	<p>Je n'ai pas été arrêté par</p>
<p>Orléans, le 18 Octobre 1941</p>	<p>les gendarmes allemands ce n'est que sous l'ordre</p>
<p>L'Inspecteur Divisionnaire</p>	<p>du 1/ chef de gare Rivabin</p>
	<p>que je me suis présenté ce matin à l'interrogatoire Les gendarmes allemands</p>
	<p>Carreau Gaston</p>

(1943)

Notes pour prévenir
de l'arrestation d'agents

Périgueux, le 22-3-43

27 MAR. 1943

4^e A.M.T. à BRIVE

SECRE

IB / *h*
 Suite à l'annotation portée en 1^{re} page de
 notre situation 12741 du 19-3-43)

Le chauffeur de route LAURENT Jean Roger qui
 devait prendre son service le 19-3-43 à 7h 30
 ne s'est pas présenté. Nous le portons "absent
 sans autorisation" depuis cette date et lui a-
 dressons la lettre recommandée d'usage.

Il s'agit du C.R. LAURENT, arrêté à Périgueux
 le 2-3-43 par la gendarmerie allemande et relâ-
 ché provisoirement (sur votre intervention) le
 3-3-43.

LE CHEF DE DEPOT

IV.p.161.72

Transmis au Service Général - Am

(Suite à ma note du 4.3.43)

La lettre recommandée avec accusé de
 réception adressée à cet agent nous est revenue
 avec la mention "Parti sans adresse".

Copie au Service Général - PERSONNEL

Je vous prie de me faire savoir si, dans
 ce cas particulier, il y a également lieu de
 saisir l'Inspecteur de la Main d'Oeuvre (Trans-
 ports), ainsi qu'il est prévu par les lettres P
 8442 du 20.11.42 et P 8881 du 11.2.43.

Brive, le 26 mars 1943
 L'INGENIEUR CHEF D'A.M.T.

Affaire remise à *M. Verin* le 20.4.43

U S S E L le 29 Mars 1943 .

Monsieur l'Ingénieur C.A.M.T.
MONTLUCON .

Confirmer

Je vous informe que le mécanicien de route BADIA Julien du dépôt d'Ussel qui se trouvait à son domicile et devait reprendre son service ce soir à 20 H. a été arrêté ce jour vers 12 H 15 par la police allemande .

Nous ignorons le motif de cette arrestation .

Vers 15 heures cette même police a est présentée au dépôt et a demandé les agents :


A

- NOAILLETAS Jules , manoeuvre .
- DELAGE Albert , mécanicien .
- FRAYSSE Jean , ouvrier .
- FARGE Jean , ex-manoevre spé .
- SAHUT Léon , ex mécanicien .

Ces agents , sauf le manoeuvre NOAILLETAS , qui n'a pas été arrêté en raison de son infirmité (amputé d'une jambe et d'un 1/2 pied) , ne se trouvaient pas au dépôt .

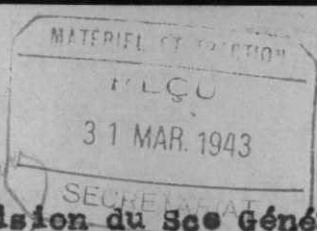
Nous vous tiendrons au courant des suites données en ce qui concerne A .

L'Inspecteur Dre Traction



- CONFIDENTIEL -

- 1 P. -



TRANSMIS Division du Sec Général
- SECRETARIAT Am -

Nous vous tiendrons au courant.

La fiche de renseignements ainsi que la proposition de secours vous seront adressées par prochain courrier.

Je vous signale que l'ouvrier FRAYSSE, Jean, est arrêté par les autorités françaises du 13-12-42 et interné au camp de concentration de St-Paul-d'Eyjeaux (Hte-Vienne) - ma transmission du 14-12-42 - Le manoeuvre spécialisé FARGE, Jean, est considéré comme démissionnaire de la S.N.C.F. du 14-12-42 (12) (lettre PB2 du 29-12-42).

Montluçon le 30 Mars 1943
L'INGENIEUR CHEF D'ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

- 1 P. -

COPIE DIVISION de la TRACTION
- Division du Sec Général
- PERSONNEL PB -

Montluçon le 30 Mars 1943
L'INGENIEUR CHEF D'ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

signé :

Lumin

U S S E I le 1 Avril 1943.

PA

Monsieur l'Ingénieur C.A.M.T. ^{DIVISION}
MONTLUCON ^{RECU}

3 AVR. 1943

Complément à notre lettre du 30 ct.

SECRETARIAT

Je vous informe pour en
deviser

Je vous informe que le mécanicien
DELAGÉ Jank Albert a repris son servi-
ce à l'expiration du repos qui lui a-
vait été accordé. L'ouvrier monteur
DELOVE Emile a pris à la suite de son
congé un bulletin d'indisponibilité pour
maladie.

CONFIDENTIEL.

Le Chef de Dépôt.

TRANSMIS à Division du Service Général
SECRETARIAT-AM.

"Suite à ma lettre du 31 Mars dernier".

MONTLUCON, le 2 Avril 1943

L'INGENIEUR CHEF D'ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION,

Amata

COPIE Division de la Traction
Division du Service Général - PERSONNEL - PB
Suite à ma transmission du 31.3.
MONTLUCON, le 2.4.43 - L'INGENIEUR C.A.M.T., *signe:*

MINUTE

PBI

MATÉRIEL ET TRACTION
Paris,
EXPÉDIE LE
17 AVR 1943

AC 14/4
le 17 AVRIL 1943

Arrondissement de Montluçon

Suite à vos transmissions des 30.3 et 2.4.
1943 des lettres de l'Inspecteur.

Par lettre du 29 Mars-1943, le dépôt d'Ussel
indique que la police allemande s'est présentée
au dépôt et a demandé les agents ci-après:

NOAILLETAS, Jules, manoeuvre
DELAGÉ, Albert, mécanicien
FRAYSSE, Jean, ouvrier
FARGE, Jean, ex-manoœuvre spécialisé
SAHUT, Léon, ex-mécanicien.

et dans sa lettre du 1er avril, il indique que
le mécanicien DELAGÉ Albert a repris son service
à l'expiration d'un arrêt pour maladie et que
l'ouvrier DELOME Emile a pris à la suite d'une
période de congé, un bulletin d'indisponibilité
pour maladie.

Prière de nous indiquer quelle est la situa-
tion exacte dans laquelle se trouvent placés le
mécanicien DELAGÉ et l'ouvrier DELOME : nous
pensons DELAGÉ en service et DELOME en position
de maladie et que ni l'un ni l'autre n'ont été
arrêtés par les autorités allemandes.

L'INGENIEUR PRINCIPAL
A LA DIVISION DU SCE GENERAL

a. L...

Monsieur l'Ingénieur C.A.M.T.
MONTLUCON .

SITUATION DES AGENTS DELAGE ET DELOVE

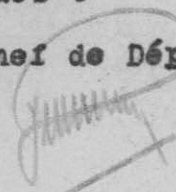
(Suite à la lettre FBI de M. l'Ingénieur Ppal à la Division du Service Général du I7.4.43) .

Je vous informe que le mécanicien DELAGE Albert a repris son service le I.4. à l'expiration des 2 jours de repos qui lui avaient été accordés les 30 et 31 Mars . Cet agent n'a pas pris de bulletin d'indisponibilité pour maladie .

L'ouvrier DELOVE Emile , en congé les 29 , 30 et 31 a pris le I ~~Mars~~ Avril un bulletin de maladie . Cet agent reprendra vraisemblablement son service le 25 courant .

Ces agents n'ont pas été arrêtés par les autorités allemandes .

Le Chef de Dépôt .



(1944)

Demande de renseignements
sur des agents supposés contrebandiers

D. - PARIS

Paris, le 31/12/43

1 SNCF

PB
D
Rep. min. sp...

S.N.C.F.
RÉGION DU SUD-OUEST
1 JANV 1944
N° 1118
MATERIEL ET TRACTION

Direction Générale de la S.N.C.F.
PARIS

Objet : Contrebande de lettres effectuée à Canfranc par des agents de la S.N.C.F.

D'après les renseignements fournis par la Douane allemande, les cheminots français ci-après, domiciliés à Canfranc en Espagne, ont été nettement convaincus de contrebande de lettres :

- CASASSUS, agent du chemin de fer,
- GEORGES de Northwest, agent du chemin de fer,
- A. SOULI, agent du dépôt.

On a retiré les laissez-passer à d'autres agents de la S.N.C.F. qui avaient également participé à cette contrebande, mais demeurant en France.

Nous vous demandons de faire revenir en France, sans délai, les 3 agents précités, domiciliés à Canfranc - de préférence avec leur famille - et d'appeler, d'autre part, et de façon particulière, l'attention des agents domiciliés en France sur les suites graves que leurs agissements sont susceptibles d'entraîner.

Nous vous prions de nous confirmer au plus tôt le retrait de Canfranc des agents dont il s'agit.

Signé : MUNZER

SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL
1ère Division

Copie adressée à Monsieur le Directeur de l'Exploitation de la Région Sud-Ouest,

N° P 2454 W

pour donner les suites utiles et me tenir au courant d'urgence.

Paris, le 8/1/44

P. LE DIRECTEUR,
L'INGENIEUR EN CHEF
AU SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL
signé : FATALOT

MATERIEL ET TRACTION

EXPÉDIÉ LE

15 Janvier 44

RÉGION DU SUD-OUEST

Monsieur le Chef du Service du Matériel et de la Traction,

Services Administratifs

Copie transmise pour application et en vous priant de bien vouloir nous renseigner de toute urgence.

Paris, le 11 JAN 1944

LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS,

à l'attention
copie jointe au de l'Allemagne...
Paris le 15/1/44
signé: Lacroix

VII 200^{ms}

Toulouse, le 18 Janvier 1944


VI.A. 192.05/

Monsieur le Chef du Service du
Matériel et de la Traction.
(Division du Service
Général)

Nous n'avons pas au 6° AMI d'agent
du nom de ceux indiqués dans la lettre
HVD - PARIS - E3-SA 1 - SNCF du 31
Décembre 1943 - à savoir :

CASASSUS
Georges de Nordwest
A. SOULI

1'Ingénieur ~~CAMT~~,



MINUTE

gml 21.1

Paris, le 24 janvier



PBI

LE CHEF DU SERVICE
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

à Monsieur le CHEF DES SERVICES
ADMINISTRATIFS

CONTREBANDE DE LETTRES
EFFECTUEES à CANFRANC

Suite à votre transmission Pl-Co de la lettre
HVD du 31.12.43.

J'ai l'honneur de vous faire connaître
que les nommés :

CASASSUS
George de NORDWEST
et A. SOULI,

ne sont pas des agents du Service de la
Traction.

LE CHEF DU SERVICE
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION,

Signé: CARDON

Classe